

de l'écologie

Désignation du service : \_\_\_\_\_

# Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

**Destinataire** Dénomination : Récépissé de DT Complément / Service : Récépissé de DICT Numéro / Voie: Lieu-dit / BP: Récépissé de DT/DICT Code Postal / Commune : conjointe Coordonnées de l'exploitant : N° consultation du téléservice : Référence de l'exploitant : Raison sociale: N° d'affaire du déclarant : Personne à contacter : \_\_\_\_ Personne à contacter (déclarant) : Numéro / Voie : \_\_\_ Date de réception de la déclaration : \_\_\_\_/ \_\_\_\_/ \_\_\_\_\_ Lieu-dit / BP:\_ Commune principale des travaux : Code Postal / Commune : Adresse des travaux prévus : Tél. : L Fax: Éléments généraux de réponse Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : \_\_ \_ (voir liste des catégories au verso) Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons. Emplacement de nos réseaux / ouvrages Matériau réseau(1): Plans joints: Références :  $Echelle_{(1)}$ : Date d'édition<sub>(1)</sub>: Prof. règl. mini<sub>(1)</sub>: NB: La classe de / / cm figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_ h \_\_\_ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_ ou Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. (1): facultatif si l'information est fournie sur le plan joint Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du quide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : impossible possible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_ Dispositifs importants pour la sécurité : Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : Responsable du dossier Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : \_\_\_

Signature:

Date : \_\_\_\_ / \_

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

#### SNCF RESEAU ACCUEIL DT-DICT

14 bis Terrasse Bellini 92800 Puteaux

TÉL.: +33 (0)1 42 91 67 50 FAX: +33 (0)1 42 91 67 28



#### Bonjour,

Actuellement SNCF RESEAU ne vous autorise pas à effectuer vos travaux qui se situent à proximité de nos emprises, merci de voir cidessous les éléments surlignés en jaune.

Vos travaux doivent être réalisés dans le respect strict des préconisations ci-jointes et des consignes précisées ci-dessous, afin de ne pas créer de risques ferroviaires.

Pour vos travaux, les Points de Préconisations et les documents en PJ qui s'y réfèrent vous sont surlignés en jaune ci-dessous!

- Responsabilité du déclarant
  - A. Si LE MOA tiers/ MOE tiers/ l'entreprise exécutante des travaux, soit :
    - → Ne sont pas en capacité de respecter scrupuleusement les préconisations données et relatives à ce chantier
    - Ont un doute concernant l'impact de ses travaux vis-à-vis de nos ouvrages et installations ainsi que des circulations ferroviaires
    - → Réalisent leurs travaux dans le domaine foncier SNCF RESEAU (avec ou non présence d'installations ferroviaires).
  - B. Conséquence:
    - → SNCF RESEAU vous demande de vous rapprocher de l'assistant Domaine OA/OT surlignés en jaune dans le point IV
    - → Lors de cette première prise de contact **POST DICT** vous définirez :
      - o s'il y lieu d'un rdy terrain ou pas,
      - l'ensemble des éléments techniques à fournir (plan, méthodologie, engins...)
- II. Travaux tiers aux abords et à proximité du domaine ferroviaire (Installations et Ouvrages)
  - A. Préambule
  - Préconisations Générales
    - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1 (Validée DRIEE) : pages 1 et 2 l'ensemble du point 1
    - PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5
  - B. L'interdiction de pénétrer sur nos emprises

Nous attirons votre attention, sur le fait qu'aucune pénétration d'engin ou de personnel ne sera admise dans le domaine public ferroviaire, notamment pendant la phase de travaux. Rappel de l'article Extrait Article L2242-4, 5° du code du transport Modifié par LOI n°2011-267 du 14 mars 2011 - art. 57 . les sanctions encourues sont de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende



- C. Avis SNCF RESEAU obligatoire sur tout PC/ PA/DP/ PD/ CU
  Avant tout commencement de travaux, les dossiers de PC/PA/DP/PD/CU tiers
  doivent être envoyés par la commune référente à SNCF Immobilier pour avis
  SNCF RESEAU. La commune tient compte de l'avis SNCF RESEAU dans sa
  décision d'accorder ou non le PC/PA/DP/CU/PD
  - → isabelle.panteix@sncf.fr TEL: +33 (0)5 55 11 27 03
  - → Adresse postale : Isabelle PANTEIX
    - Gestionnaire de Patrimoine/SNCF IMMOBILIER -Direction Immobilière Territoriale Sud-Ouest
    - Pôle Administratif et Financier- 25 rue du Chinchauvaud 87 065
       LIMOGES cedex
  - D. Utilisations d'engins
  - → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
    - PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5 : point 1.2.8 pages de 13 à 18 +annexes de 41 à 49
    - PJ : Référentiel engins puissants
    - PJ : Annexe seuils de vibrations
  - E. Travaux de voirie à Proximité d'un PN
  - → Préconisations :
    - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1 (Validée DRIEE) : page 3 point 2.1
    - PJ: Sétra 133 Tx à proximité des PN: lors de vos travaux, vous devez veillez à ne pas masquer la signalisation du Passage à Niveau n°XXXXX de la Ligne xxxxxx. Si vous interrompez la circulation routière, vous devez veiller à ne pas bloquer les usagés sur l'emprise du Passage à Niveau.
  - F. Travaux sur pont route (intervention sur tablier,...)
  - → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
    - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1 (Validée DRIEE) : page 4 point 2.2
    - PJ: NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5: 2.2 Dispositif de protection.... pages 21-22-23
  - G. Travaux sous pont rails (intervention en sous face de tablier, culées et tympans, mur de retour)
  - → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
    - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1 (Validée DRIEE) : page 5 point 2.3
  - H. Travaux sous pont rails (intervention en voirie pour réalisation en tranchée, dragage de rivière)
  - → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
    - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1: page 6 point 2.4



- Travaux de fouilles, excavation forages, rabattement de nappe, pompage, parois moulées, blindages en limite du domaine ferroviaire
- → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
  - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1 (Validée DRIEE) : page 7 point 2.5 + annexes du point 4
  - PJ: PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5: point
     1.2.4/1.2.5/1.2.6/1.2.7 pages de 11 à 12
- → Préconisations particulières pour la Gestion des Eaux
  - Conformément à l'article 2231-3 du Code des Transports,
     l'écoulement des eaux de la propriété ne pourra en aucun cas être dirigé vers nos emprises.
  - Le pétitionnaire est responsable de ses aménagements, et doit en assurer le bon fonctionnement.
  - Il sera tenu responsable de tout désordre au niveau du talus ferroviaire (exemple : glissement de talus) liés à un disfonctionnement de ses aménagements et réseaux de drainage.
- J. Travaux à proximité d'ouvrages souterrains (tunnel,...)
- → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
  - PJ : PJ NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5 : point 1.3 page de 19
- K. Travaux divers : en élévations hors emprises SNCF (démolition en surface et élévation « grue et nacelles notamment ») de manutentions lourdes, faisant appel à des engins de forte puissance ou d'emploi d'explosifs.
- → Préconisations (recommandations et Prescriptions)
  - PJ : Fiche uniformisée de réponse aux DT-DICT V1.1.docx (Validée DRIEE) : page 8 + annexes du point 4
  - PJ : NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5 : point 1.2.8 pages de 13 à 18 +annexes de 41 à 49
  - PJ : Référentiel engins puissants
  - PJ : IN1226 annexe seuils de vibration

# **III.** Travaux dans les emprises SNCF:

#### A. Types

- → Traversée sous voies d'un réseau
- → créations ou déposes de lignes aériennes,
- → traversée d'un réseau sous pont rail,
- → emprunt ou occupation d'une parcelle ferroviaire,
- → clôture sur limite de propriété,
- → passage de canalisations sur ou sous OA ou OT... autres......
  - B. Préconisations (recommandations et Prescriptions): PJ: NOTE A DESTINATION DES TIERS\_V5



C. Dossier à Initier via SNCF RESEAU Guichet Emprunts et Traversées : <u>guichet.emprunt.domaine@sncf.fr</u> /Tel. 01 41 62 07 79

#### Si vos travaux concernent

- → La création ou modification des traversées sous voies et sur pont rail.
- → La création ou modification des traversées aériennes.
- → La création ou modification d'emprunts longitudinaux.

# IV. Contacts SNCF RESEAU de l'assistant Domaine OA/OT du secteur concerné.

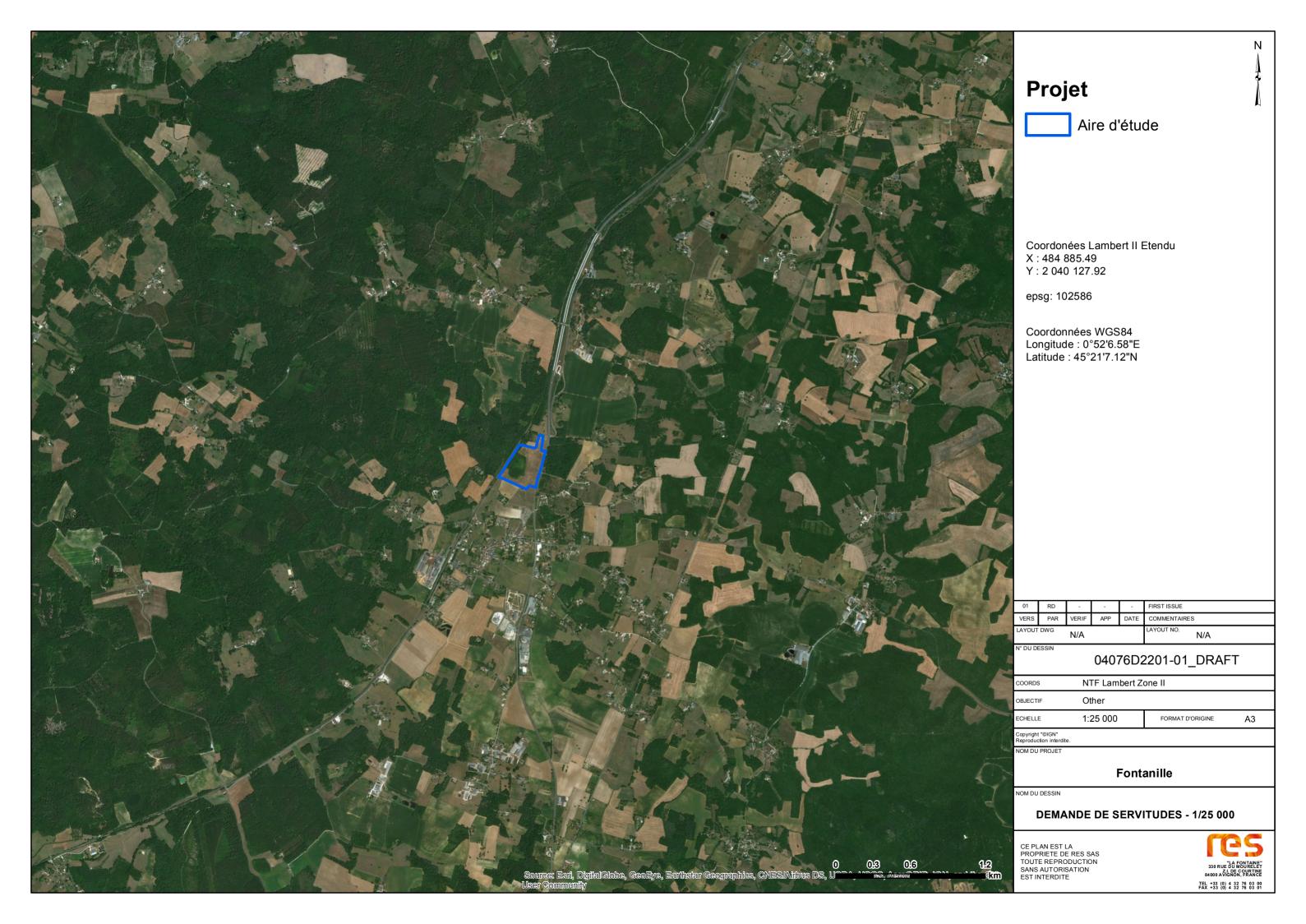
Mr DIDIER LABROUILLERE	Mr GUILLAUME RICO
Assistant Domaine OA/OT	Assistant Domaine OA/OT
UP Voie Nord Aquitaine	UP Voie Centre Aquitaine
SNCF RESEAU / INFRAPOLE	SNCF RESEAU / INFRAPOLE
AQUITAINE	AQUITAINE
50, rue Carle Vernet 33800	50 rue Carle Vernet - 33000
BORDEAUX	BORDEAUX
Adresse mail :	Adresse mail :
didier.labrouillere@reseau.sncf.fr	guillaume.rico@reseau.sncf.fr
Téléphone : 05 47 47 17 71	Téléphone : 05 47 47 13 84
Mr ALAIN POUBLAN	Mme Karine GEMOND
Assistant Domaine OA/OT	Assistante Domaine OA/OT
UP Voie Sud Aquitaine	UP Voie SE Périgord
7 avenue de la Gare - 40100 DAX	17 RUE DENIS PAPIN - 24000
Adresse mail :	PERIGUEUX
alain.poublan@reseau.sncf.fr	Adresse mail:
Téléphone : 05 58 58 76 28	karine.gemond@reseau.sncf.fr
	Téléphone : 05 53 06 23 80

#### \*Lexique:

- <u>UP</u>: Unité de Production territoriales SNCF RESEAU : Voies/ Caténaires/Systèmes Electriques /Systèmes Mécaniques
- PN: Passage à Niveau
- MOA Tiers : Maitrise d'Ouvrage tiers
- MOE tiers : Maitrise d'Œuvre tiers
- <u>DRIEE</u>: Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- PC: Permis de construire
- PD : Permis de Démolir
- **DP**: Déclaration Préalable
- PA: Permis d'Aménager
- <u>DRIEE</u>: Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- CU: Certificat d'Urbanisme



# Cordialement





Le 14/08/2019

### **Objet: Fichiers transmis avec le document**

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

PRECONISATIONS DT-DICT AQUI.zip: https://dl.sogelink.fr/?4i4JDxT6

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink